

Belmont, le 10 avril 2025

---

**Préavis n° 06/2025  
Au Conseil Communal**

**COMPTES 2024**

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Propos introductifs de la Municipalité</b> .....	4
<b>2. Préambule</b> .....	5
2.1. Éléments particuliers.....	6
2.1.1. Variation de charges.....	6
2.1.2. Péréquation et facture sociale.....	6
2.1.3. Rentrées fiscales.....	7
<b>3. Charges par nature</b> .....	8
3.1. Centre par nature 30 – Autorités et personnel.....	8
3.2. Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises.....	9
3.3. Centre par nature 32 – Intérêts passifs.....	9
3.4. Centre par nature 33 – Amortissements.....	9
3.5. Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques.....	10
3.6. Centre par nature 36 – Aides et subventions.....	11
3.7. Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux.....	11
3.8. Centre par nature 39 – Imputations internes.....	11
<b>4. Évolution des charges</b> .....	12
<b>5. Répartition des charges</b> .....	12
5.1. Analyse des charges intercommunales et cantonales.....	13
<b>6. Produits par nature</b> .....	14
6.1. Centre par nature 40 – Impôts.....	14
6.2. Centre par nature 41 – Patentes et concessions.....	16
6.3. Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine.....	16
6.4. Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes.....	16
6.5. Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation	16
6.6. Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques.....	17
6.7. Centre par nature 46 – Autres participations et subventions.....	17
6.8. Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	17
6.9. Centre par nature 49 – Imputations internes.....	17
<b>7. Évolution des produits</b> .....	18
<b>8. Répartition des produits</b> .....	18
<b>9. Investissements et crédits</b> .....	19
<b>10. Amortissements</b> .....	20
<b>11. Autofinancement</b> .....	21
<b>12. Endettement</b> .....	21
12.1. Effacement de la dette.....	23
<b>13. Dépenses extrabudgétaires</b> .....	23
<b>14. Charges et produits par service</b> .....	24

14.1. Répartition des charges par service .....	24
14.2. Répartition des produits par service .....	25
<b>15. Résultat et attribution.....</b>	<b>25</b>
<b>16. Propos conclusifs.....</b>	<b>26</b>
<b>17. Conclusions .....</b>	<b>27</b>
<b>18. Rapport de révision succinct.....</b>	<b>28</b>
<b>19. Décompte provisoire péréquation .....</b>	<b>29</b>

Au Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément

- aux dispositions de l'article 93 lettre b et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- aux articles 33 et suivants du Règlement du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, sur la comptabilité des communes ;
- à l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 16 novembre 2015 ;

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes communaux de l'exercice 2024. Ces derniers ont été soumis à l'organe de révision qui a fait son contrôle les 2 et 3 avril 2025, conformément aux directives du 1er janvier 2004 édictées par l'Etat de Vaud.

## **1. Propos introductifs de la Municipalité**

Comme déjà relevé dans notre préavis relatif aux comptes 2023, le résultat net de la Commune suit depuis 2021 une tendance baissière préoccupante. Cette dynamique défavorable se confirme malheureusement cette année, avec un résultat net négatif de CHF 547'621.42.

Il convient toutefois de nuancer cette lecture : ce résultat comprend une charge exceptionnelle de CHF 309'708.55, liée à des corrections portant sur des exercices antérieurs, telles que présentées dans le Préavis n° 13/2024. En les excluant, le déficit réel de l'exercice 2024 s'établirait à CHF 237'912.87, un montant significativement inférieur au déficit initialement budgété de CHF 831'000.–.

Ce constat invite à une lecture attentive : si les finances communales montrent une certaine résilience, elles n'en demeurent pas moins exposées à plusieurs incertitudes structurelles. En particulier, les résultats financiers du Canton étant également dans le rouge pour 2024, le risque d'un report de charges sur les communes devient tangible. Cette évolution potentielle nous impose d'être encore plus vigilants dans notre gestion.

Dans un contexte où les charges croissent plus vite que les recettes, il devient impératif de renforcer nos outils de pilotage financier. Une politique active de maîtrise des charges, couplée à une lecture prospective de nos investissements et engagements intercommunaux, sera essentielle pour garantir le retour à l'équilibre et assurer la pérennité de nos finances communales.

La Municipalité souhaite adresser ses sincères remerciements aux membres du service des finances pour leur engagement constant et la qualité du travail réalisé dans l'élaboration du présent préavis. Elle remercie également l'ensemble des responsables de postes budgétaires, dont l'engagement constant a permis, dans un contexte exigeant, de maintenir les charges autant que possible dans les enveloppes budgétaires prévues. Leur collaboration rigoureuse est un pilier fondamental de la gestion communale.

## 2. Préambule

Les comptes de fonctionnement 2024 de la Commune de Belmont-sur-Lausanne laissent apparaître **un excédent de charges de CHF 547'621.42**. Le tableau suivant résume la situation comparée au budget et à l'année précédente :

Récapitulation			
	Charges	Produits	Différence
<b>Comptes 2024</b>	34'913'955.67	34'366'334.25	<b>-547'621.42</b>
<i>Budget 2024 voté</i>	32'211'654.00	31'380'654.00	-831'000.00
<i>Crédit supp. 1</i>	92'062.40	0.00	-92'062.40
<i>Crédit supp. 2</i>	217'646.15	0.00	-217'646.15
<b>Total Budget 2024</b>	32'521'362.55	31'380'654.00	<b>-1'140'708.55</b>
<b>Comptes 2023</b>	28'471'919.66	30'051'917.85	<b>1'579'998.19</b>

Le budget 2024 voté annonçait un déficit de CHF 831'000.-. A celui-ci est venu s'ajouter deux demandes de crédit supplémentaire en cours d'exercice (CHF 92'062.40 et CHF 217'646.15). En considérant ces deux demandes, le déficit attendu pour l'exercice 2024 montait alors à **CHF 1'140'708.55**.

Comme pour les préavis antérieurs relatifs aux comptes ou au budget, ce document vise à fournir une vue d'ensemble sur la situation financière de l'exercice en cours. Pour celles ou ceux désirant une analyse approfondie et poste par poste des dépenses, le « Recueil des remarques aux comptes 2024 », disponible séparément, saura répondre à leurs attentes.

Afin d'aborder au mieux la lecture de ce document, la page suivante présente quelques éléments de contexte qu'il est utile de connaître.

## 2.1. Éléments particuliers

### 2.1.1. Variation de charges

Le présent document fournit, de manière globale, l'explication des variations entre le budget 2024 voté et les comptes de l'exercice. Avant d'appréhender cette lecture, le/la lecteur-riche est invité-e à considérer certaines variations importantes de charges, ou de produits, entre les comptes de l'exercice 2023 et 2024.

Les comptes de l'exercice 2024 présentent un total de charges s'élevant à CHF 34'913'955.67, contre CHF 28'471'919.66 au 31.12.2023. Cette forte variation s'explique d'une part par la manière de comptabiliser la charge péréquative, plus exhaustive dès 2024, et d'autre part, par une provision spécifique qui a été constituée au 31.12.2024 (voir détail au point 2.1.3. « Rentrées fiscales »). Finalement, dès l'exercice 2024, l'activité de négoce d'électricité est supportée intégralement par la commune, traduisant une hausse importante des charges d'acquisition d'énergie.

Ensuite, le total des produits s'élève à CHF 34'366'334.25 cette année, contre CHF 30'051'917.85 au 31.12.2023. Cette hausse, moins importante que celle des charges, trouve son explication dans les mêmes motifs exposés ci-avant. L'enregistrement exhaustif de tous les flux comptables liés à la péréquation augmente sensiblement les produits de l'exercice, de même que la revente d'électricité, comprise dans l'activité de négoce.

### 2.1.2. Péréquation et facture sociale

Les acomptes versés en 2024 pour la Participation à la cohésion sociale (PCS), la péréquation intercommunale, mais également la réforme policière, se basent sur la réalité des comptes de l'année 2022. En date du 18 mars 2025, la DGAIC communiquait à l'ensemble des communes vaudoises un tableau annonçant les charges provisoires à retenir pour l'exercice 2024.

Sans pouvoir consulter le détail des opérations qui constituent ce fichier, un premier constat porte sur la Participation à la cohésion sociale (PCS) qui baisse de manière significative, et ceci pour l'entier des communes.

Ensuite, l'estimation de nos dépenses dites thématiques demeure supérieure au montant prévu dans les acomptes péréquatifs 2024. La conjonction de ces deux événements explique le reliquat à recevoir, qui s'élève à **CHF 161'019.49**, malgré des recettes fiscales supérieures à l'exercice de référence (2022).

Le tableau suivant présente la situation en chiffre.

Péréquation et réforme policière				
	Acomptes versés en 2024, CHF	Décompte provisoire selon fichier VD	Solde	Budget 2024
<b>Péréquation indirecte</b>				
720.3515.00 (Participation à la cohésion sociale)	4'353'966.20	4'190'477.72	-163'488.48	4'354'000.00
<b>Péréquation directe</b>				
220.3520.04 (alimentation)	4'580'700.00	4'845'071.97	264'371.97	4'580'700.00
220.4520.02 (comp. Population)	-1'303'750.00	-1'367'507.04	-63'757.04	-1'303'750.00
220.4520.04 (dépenses thématiques)	-1'068'850.00	-1'254'533.39	-185'683.39	-1'068'850.00
=sous total	2'208'100.00	2'223'031.53	14'931.53	2'208'100.00
<b>Réforme policière</b>				
610.3521.03	289'942.00	277'479.47	-12'462.53	289'940.00
=total	6'852'008.20	6'690'988.71	-161'019.49	6'852'040.00

Il est important de rappeler ici que les chiffres articulés dans le tableau le sont à titre provisoire ; de même, le calcul des dépenses thématiques n'a pas encore été audité.

A l'instar de l'exercice précédent, la valeur attendue du décompte a fait l'objet d'un transitoire et vient donc améliorer le résultat 2024.

Pour plus de détails, le·la lecteur·rice est invité·e à consulter le décompte provisoire de la péréquation remis en annexe (rubrique n° 19).

### **2.1.3. Rentrées fiscales**

Cette année présente une stabilisation de nos revenus d'impôts courants, mais elle comporte toutefois une recette extraordinaire importante, non pérenne, qui figure dans les produits d'impôts communiqués par l'ACI au 31.12.2024.

Après sondage auprès de l'ACI, il ressort que cet important montant est sujet à un recours qui a été déposé après clôture des chiffres par l'ACI. Pour cette raison, et sur demande du canton, une provision spéciale a été constituée en regard du risque estimé de ce montant extraordinaire au 31.12.2024 (valeur de la provision CHF 1'928'000.-).

Si le recours aboutit, la provision pourra alors être utilisée pour neutraliser une défalcation d'impôt à concurrence de ce même montant. À l'inverse, si ce risque venait à s'éteindre, la provision serait alors dissoute et le produit viendrait impacter positivement le résultat comptable de l'exercice concerné. Il est à noter que la Commune n'a aucune influence sur le temps que peut mettre la procédure de recours à atteindre son terme, laquelle demeure intégralement gérée par l'ACI.

La rubrique n° 6.1 « Centre par nature 40 – Impôts » présente une étude des produits fiscaux reçus durant l'année.

### 3. Charges par nature

Les charges, présentées par nature et avant répartition du bénéfice, sont décrites dans le tableau suivant :

Charges par nature						
N°	Charges	Comptes 2024	En %	Budget 2024	Diff. Cpte / Bu 24	Comptes 2023
30	Autorités et personnel	6'107'362.17	17.5%	6'027'040.00	80'322.17	6'386'192.93
31	Biens, services, marchandises	7'814'367.61	22.4%	8'262'543.55	-448'175.94	6'615'173.18
32	Intérêts passifs	546'215.99	1.6%	546'988.00	-772.01	534'296.23
33	Amortissements	1'493'933.89	4.3%	1'214'855.00	279'078.89	1'175'772.01
35	Remboursements, participations	13'694'455.81	39.2%	13'796'837.00	-102'381.19	11'242'729.25
36	Aides et subventions	799'338.76	2.3%	827'366.00	-28'027.24	515'777.15
38	Attrib. aux fonds et fin.spéciaux	3'691'459.78	10.6%	1'078'193.00	2'613'266.78	1'134'708.92
39	Imputations internes	766'821.66	0.02	767'540.00	-718.34	867'269.99
		<b>34'913'955.67</b>	<b>100%</b>	<b>32'521'362.55</b>	<b>2'392'593.12</b>	<b>28'471'919.66</b>

Puis le détail de la variation nette des charges épurées, dites « courantes » :

Variation charges épurées			
	Comptes 2024	Budget 2024	Différence
<b>Total des charges</b>	<b>34'913'955.67</b>	<b>32'521'362.55</b>	<b>2'392'593.12</b>
./. Amortissements (33)	-1'493'933.89	-1'214'855.00	
./. Attributions aux fonds (38)	-3'691'459.78	-1'078'193.00	
./. Imputations internes (39)	-766'821.66	-767'540.00	
<b>Charges épurées</b>	<b>28'961'740.34</b>	<b>29'460'774.55</b>	<b>-499'034.21</b>

L'exercice 2024 présente une augmentation de charges s'élevant à CHF 2'392'593.12 ou à une diminution de CHF 499'034.21 de charges dites épurées par rapport au budget 2024.

#### 3.1. Centre par nature 30 – Autorités et personnel

L'exercice 2024 présente une augmentation des charges liées aux traitements de CHF 80'322.17 par rapport au montant prévu au budget.

Pour une approche détaillée par poste de dépense, le-la lecteur-riche est invité-e à se référer au Recueil des remarques.

Le tableau ci-après détaille les effectifs de l'année.

Equivalent plein temps (EPT)			
Services	Effectif (31.12.2024)	Budget 2024	Effectif 2023
Greffe	2.40	2.40	2.40
DJAS	0.60	0.80	0.60
OPO	1.40	1.40	1.40
Finances	3.55	3.55	3.20
Ressources Humaines	1.40	1.00	0.80
Service des infrastructures	5.70	7.30	6.70
Services extérieurs	5.50	4.40	5.00
Domaines (ex conciergerie)	3.92	6.07	3.92
Organistes (anciennement selon taux paroisse)	0.00	0.30	0.40
Réfectoire-Devoirs surv. (ancien. auxiliaires fixes)	1.81	1.58	1.58
CVE "Les Moussillons"	13.35	13.85	13.85
UAPE	0.00	0.00	7.70
<b>Total personnel fixe</b>	<b>39.63</b>	<b>42.65</b>	<b>47.55</b>
Apprenti(e)s	3.00	5.00	4.00
Stagiaires	3.00	4.00	3.00
Etudiant.e pré HES	0.50	0.00	0.00
<b>Total personnel EPT</b>	<b>46.13</b>	<b>51.65</b>	<b>54.55</b>
<b>Personnes physiques</b>	<b>63</b>	<b>69</b>	<b>79</b>

### 3.2. Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises

Par rapport au budget 2024, ce centre par nature voit une diminution de CHF 448'175.94. Cette variation est consécutive à un nombre important de postes variant à la hausse ou à la baisse. Seuls les points notables seront repris ici (variation supérieure à CHF 50'000).

En premier lieu, il s'agit d'une augmentation de CHF 95'282.18 liées à l'entretien des bâtiments.

Ensuite, plusieurs diminutions importantes sont constatées, à commencer par les frais d'extension des différents réseaux pour une valeur de CHF 113'870.60. Cette diminution est suivie des honoraires et frais d'études qui baissent de CHF 99'972.26 par rapport au budget. Ensuite, ce sont les frais d'achats et de consommation d'électricité qui diminuent de

CHF 79'299.97, suivi par l'achat de mobilier, machines et équipement qui baisse de CHF 69'759.15 Il s'agit enfin d'une baisse de CHF 59'583.40 concernant l'entretien des canalisations. Le solde de la différence comprend des variations plus nombreuses, globalement en baisse, mais de valeurs moins importantes.

### 3.3. Centre par nature 32 – Intérêts passifs

Les charges d'intérêts présentent une diminution comparativement au budget (CHF 772.01). Cette variation n'appelle pas de commentaire particulier.

### 3.4. Centre par nature 33 – Amortissements

Les amortissements obligatoires présentent une augmentation de CHF 279'078.89, par rapport au budget 2024 de la même nature, qui s'explique d'une part par l'amortissement intégral de la valeur des travaux du Préavis n° 03/2020 lié au chemin du Plan, concernant la part assainissement, conformément aux conclusions du préavis (valeur

CHF 147'141.50). D'autre part, par une augmentation de charges dites de défalcation d'impôts de CHF 139'217.26, laquelle nous est communiquée par l'ACI et sur laquelle nous n'avons aucune maîtrise

La différence s'explique ensuite par des amortissements extraordinaires réalisés en 2023 qui sont venus diminuer le solde restant à amortir en 2024. Le solde de la différence correspond à des variations de moindre importance.

### 3.5. Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

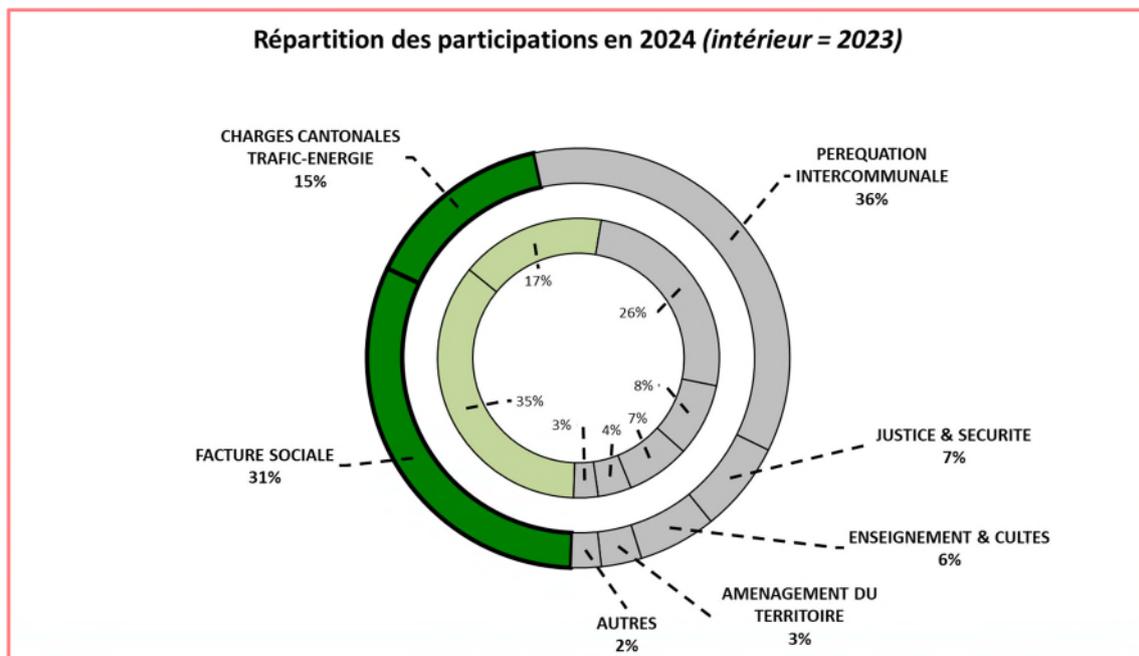
Cette nature présente une consommation inférieure de CHF 102'381.19 par rapport au budget. Cette résultante comprend plusieurs variations à la hausse et à la baisse.

Premièrement, il s'agit d'une hausse de CHF 271'880.82 des frais de participations aux charges d'autres communes (péréquation horizontale).

Il convient ensuite de considérer plusieurs diminutions, à commencer par la participation aux charges de justice et sécurité, en baisse de CHF 127'007.81 par rapport au budget. Ensuite, une diminution de CHF 99'884.10 est constatée sur la participation aux charges de trafic, suivie d'une diminution de CHF 49'641.20 au sujet de la participation aux charges d'enseignement.

Finalement, il s'agit encore d'une diminution de CHF 42'258.78 de la participation aux charges de prévoyance (péréquation, participation à la cohésion sociale) et d'une baisse de CHF 36'397.39 de la participation aux charges d'aménagement du territoire. Le solde de la différence s'explique par des variations de moindre importance.

Afin de mieux illustrer la composition des dépenses liées à cette nature, le graphique suivant détaille les charges de participation par type et par attribution (comparées à l'année précédente) :



Si la nature 35 correspond, à elle seule, à 39.2% du total des charges de l'exercice 2024, près de la moitié a été reversée à des instances cantonales (46.09 %, en vert dans le graphique).

### **3.6. Centre par nature 36 – Aides et subventions**

Les dépenses de cette nature présentent une diminution de CHF 28'027.24 par rapport au budget 2024, qui s'explique principalement par une diminution de la participation prévue à la FEJ (Fondation de l'enfance et de la jeunesse) pour la couverture du déficit de notre UAPE, maintenant gérée par cette entité. Le solde de la différence s'explique par des variations de moindre importance.

### **3.7. Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux**

Cette nature présente une augmentation de charges de CHF 2'613'266.78 (en comparaison au budget 2024). Elle comprend d'une part les attributions aux fonds effectuées dans des domaines qui ne peuvent générer de bénéfice (Maison Pasche) ou qui sont contraints par la loi à alimenter un fonds spécifique (services Eau et Electricité), et d'autre part les dotations faites aux provisions pour risque sur débiteurs.

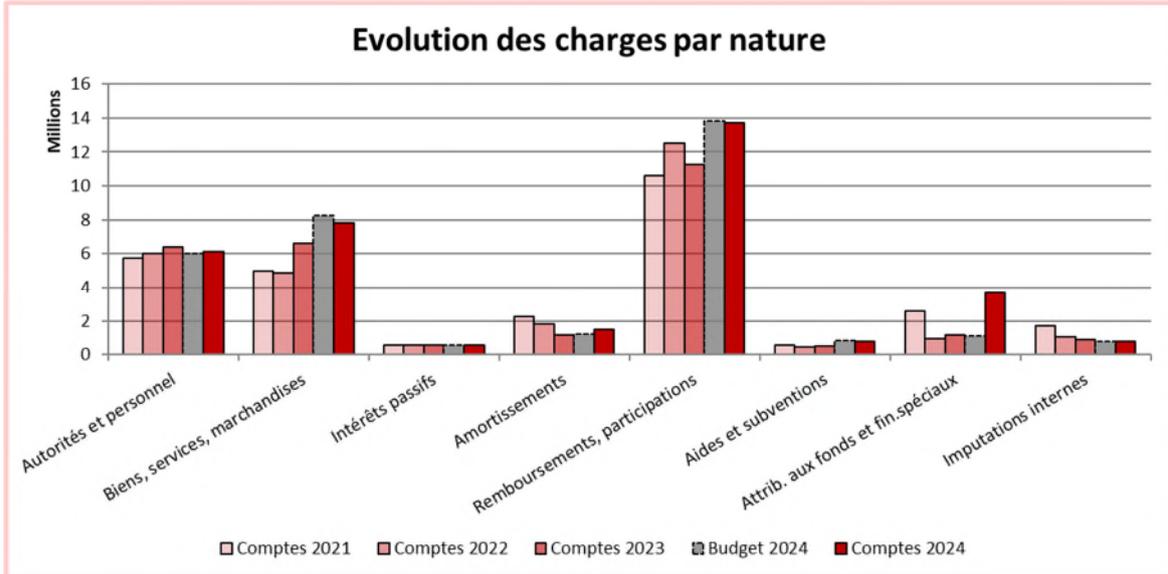
Cette année, une importante provision spéciale a été constituée sur recommandation de l'ACI (valeur CHF 1'928'000.-), en plus des provisions habituelles sur les risques évalués de créances de la Commune.

### **3.8. Centre par nature 39 – Imputations internes**

Cette nature comprend les imputations internes comptabilisées dans l'exercice 2024. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en produit. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

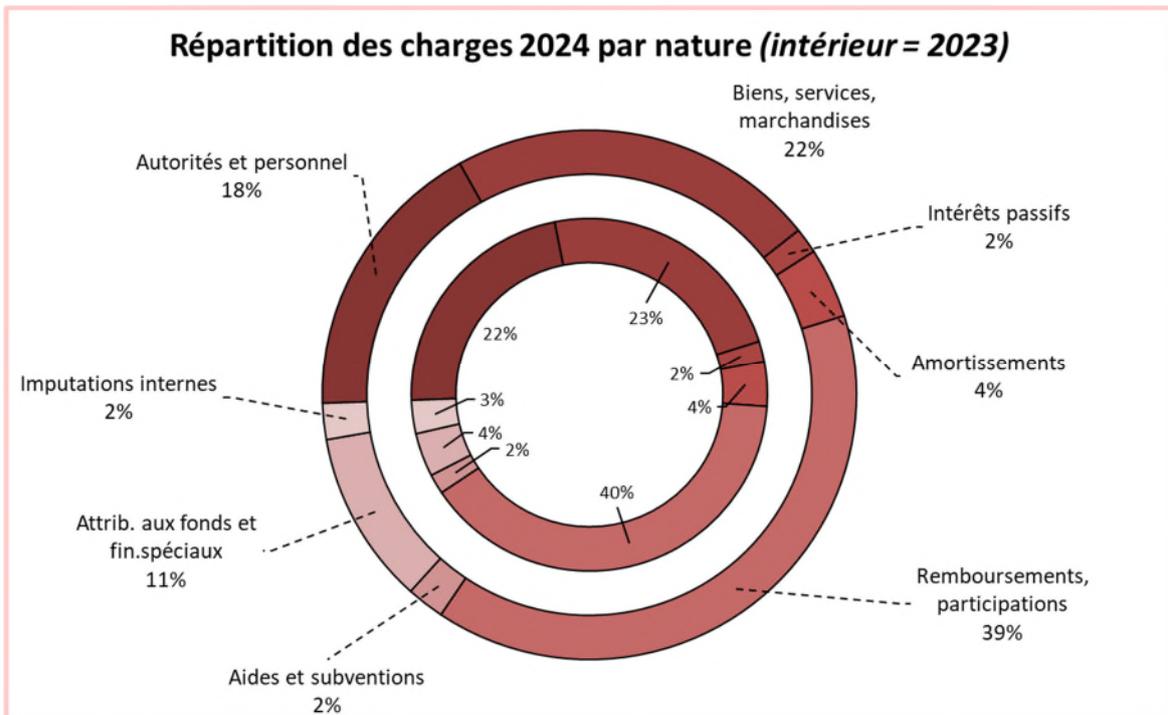
## 4. Évolution des charges

Le graphique suivant représente l'évolution des charges par nature :



## 5. Répartition des charges

Le graphique suivant représente la répartition des charges par nature (comparée à l'année précédente) :



## 5.1. Analyse des charges intercommunales et cantonales

Le tableau suivant présente la proportion de charges non maîtrisables en fonction des charges globales épurées de l'exercice.

<b>Charges cantonales et intercommunales 2024</b>			
<b>Comptes</b>	<b>Concerne</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
720.3515.00	Participation à la cohésion sociale	Cantonal	4'190'477.72
220.3520.04 ./. 220.4520.02 & 04	Péréquation directe	Intercommunal	2'223'031.54
180.3517.02	Participation au déficit des TL	Intercommunal	1'644'050.20
610.3521.01	Participation à Sécurité Est-Lausannois	Intercommunal	471'062.07
180.3517.00	Participation au déficit du trafic régional	Cantonal	348'157.60
712.3655.06	Couverture déficit UAPE (géré par la FEJ)	Intercommunal	293'376.05
610.3521.03	Participation aux charges de la réforme policière	Cantonal	277'479.47
460.3526.04	Frais d'exploitation de la STEP	Intercommunal	224'621.70
510.3522.00	Participation aux charges d'enseignement	Intercommunal	210'038.30
712.3189.00	Frais de gestion UAPE (madat FEJ)	Intercommunal	196'640.00
650.3521.04	Participation au SDIS	Intercommunal	116'887.05
660.3521.05	Participation aux frais de la PCI régionale	Intercommunal	90'612.60
150.3523.01	Participation au CSM (Centre Sportif Malley)	Intercommunal	74'641.00
420.3526.02	Participation au SDEL	Intercommunal	73'268.51
712.3655.01 & .02	Participation accueil de jour (AMF & réseau PPBL)	Intercommunal	70'307.10
150.3513.01	Participation à la FEM	Cantonal	37'012.00
110.3526.01	Contribution à Lausanne Région (admin.)	Intercommunal	22'752.60
150.3523.00	Participation aux charges culturelles et loisirs	Intercommunal	19'247.15
180.3517.04	Participation assoc. Intercomunale des taxis	Intercommunal	7'408.10
730.3654.00	Contribution à Lausanne Région (lutte dépendances)	Intercommunal	6'701.60
560.3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique	Intercommunal	6'583.40
540.3522.02	Participation aux charges d'orientation professionnelle	Intercommunal	4'362.65
710.3525.01	Participation à la régionalisation de l'AVS	Intercommunal	3'454.25
150.3521.06	Participation stand de tir de Vernand	Intercommunal	0.00
<b>Total des charges cantonales et intercommunales</b>			<b>10'612'172.66</b>
<i>En proportion des charges globales épurées de CHF</i>		28'961'740.34	<b>36.64%</b>
<i>Valeur 2023</i>			<b>37.80%</b>

## 6. Produits par nature

Les produits, présentés par nature, sont décrits dans le tableau suivant :

Produits par nature						
N°	Produits	Comptes 2024	En %	Budget 2024	Diff. Cpte / Bu 24	Comptes 2023
40	Impôts	19'217'595.95	55.9%	17'888'800.00	1'328'795.95	16'991'760.83
41	Patentes, concessions	8'472.35	0.0%	9'200.00	-727.65	7'480.00
42	Revenu du patrimoine	2'205'521.07	6.4%	1'660'278.00	545'243.07	1'849'316.78
43	Taxes, émoluments, prod. des ventes	6'695'340.24	19.5%	7'433'700.00	-738'359.76	6'423'278.00
44	Participations à des recettes cantonales	607'588.75	1.8%	578'600.00	28'988.75	452'687.25
45	Participations et remboursements	2'736'905.07	8.0%	2'479'680.00	257'225.07	1'896'518.34
46	Autres part. et subventions	591'011.20	1.7%	528'567.00	62'444.20	867'485.05
48	Prél. sur les fonds et fin. spéciaux	1'537'077.96	4.5%	34'289.00	1'502'788.96	696'121.61
49	Imputations internes	766'821.66	2.2%	767'540.00	-718.34	867'269.99
		<b>34'366'334.25</b>	<b>100%</b>	<b>31'380'654.00</b>	<b>2'985'680.25</b>	<b>30'051'917.85</b>

Puis le détail de la variation nette des produits épurés, dits courants :

Variation produits épurés			
	Comptes 2024	Budget 2024	Différence
<b>Total des produits</b>	34'366'334.25	31'380'654.00	2'985'680.25
./. Prél. s/fonds et fin. spéciaux (48)	-1'537'077.96	-34'289.00	
./. Imputations internes (49)	-766'821.66	-767'540.00	
<b>Produits épurés</b>	<b>32'062'434.63</b>	<b>30'578'825.00</b>	<b>1'483'609.63</b>

L'exercice 2024 présente une augmentation des produits s'élevant à CHF 2'985'680.25 ou à une augmentation de CHF 1'483'609.63 de produits dits « épurés » par rapport au budget. Cette augmentation de produits, bien que supérieur à l'augmentation de charges constatée, n'a pas été suffisante pour boucler l'exercice dans un résultat positif.

### 6.1. Centre par nature 40 – Impôts

La nature 40 présente une augmentation de CHF 1'328'795.95 par rapport au budget. Cette augmentation est principalement liée à un rattrapage d'impôts concernant les années fiscales 2013 et 2014. Ce montant est intégralement compris dans la provision spéciale constituée selon la demande de l'ACI au bilan (valeur CHF 1'928'000.-). De par son caractère non pérenne, il y aurait lieu de retrancher ce montant des produits fiscaux perçus au 31.12.2024, du moins en partie, pour une analyse des produits comparable avec les précédentes années.

Il est important ici de distinguer les années comptables des années fiscales. En effet, une année comptable, comme l'exercice sous revue, peut afficher un résultat d'impôts issu de plusieurs années fiscales différentes. Dès lors, la variation des produits fiscaux d'une année à l'autre n'est pas nécessairement liée à un changement de résidence des contribuables.

Une étude détaillée des revenus d'impôts de l'année comptable 2024 nous permet de mieux cerner l'évolution de nos revenus fiscaux au fil des exercices. **Au sujet de l'impôt sur le revenu**, ce sont CHF 10'088'132.90 qui ont été perçus pour la même année fiscale, alors que l'exercice 2023 totalisait CHF 123'889.95 de moins pour la même période. Ensuite, les produits issus d'années fiscales antérieures à 2024 sont en hausse de

CHF 772'237.81 par rapport à la même analyse menée en 2023.

**Au sujet de l'impôt sur la fortune**, la somme des montants perçus pour l'année fiscale 2024 s'élève à 1'825'000.70, au lieu de CHF 1'756'193.05 pour la même période en 2023. Enfin, les arriérés liés à l'impôt sur la fortune se montent à CHF 140'627.02 pour l'exercice 2024 contre CHF 193'686.52 pour l'exercice 2023.

Le solde de la variation exprimée par rapport au budget s'explique par des produits issus d'années antérieures qui ne sont pas détaillés ci-avant, ainsi que par des augmentations sur d'autres typologie d'impôts (bénéfice des personnes morales, intérêt de retard etc.). Il est aussi utile de rappeler que la Commune n'a aucune emprise sur le rythme de taxation suivi par l'ACI.

Le tableau suivant présente les différents produits d'impôts encaissés durant l'exercice :

Produits d'impôts					
N°	Produits	Comptes 2024	Budget 2024	Diff. Cpte/BU	Comptes 2023
	<i>Coefficient=</i>	72.0	72.0		72.0
3301	Défalcation d'impôts	-227'217.26	-88'000.00	-139'217.26	-54'414.71
4001	Impôt sur le revenu	14'083'347.13	12'954'700.00	1'128'647.13	12'133'609.21
4002	Impôt sur la fortune	1'965'627.72	2'111'300.00	-145'672.28	1'949'879.57
4003	Impôt à la source	117'418.20	130'000.00	-12'581.80	89'351.05
4004	Impôt spécial des étrangers	69'916.43	103'000.00	-33'083.57	10'487.32
4011	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	538'963.85	100'000.00	438'963.85	393'702.50
4012	Impôt sur le capital des sociétés	20'906.25	18'700.00	2'206.25	17'428.30
4013	Impôt compl. sur les immeubles	52'887.00	37'400.00	15'487.00	43'911.30
	<b>Total des impôts liés au coefficient</b>	<b>16'621'849.32</b>	<b>15'367'100.00</b>	<b>1'254'749.32</b>	<b>14'583'954.54</b>
4020	<i>Impôt foncier (normalisé à 100%)</i>	<i>1'057'911.30</i>	<i>998'866.67</i>	<i>59'044.63</i>	<i>998'897.40</i>
4020	Impôt foncier (taux 150%)	1'586'866.95	1'498'300.00	88'566.95	1'511'768.05
4040	Impôt sur droit de mutation	585'948.50	746'500.00	-160'551.50	647'280.15
4050	Impôt sur les successions et donations	80'188.00	164'200.00	-84'012.00	164'698.90
4061	Impôt sur les chiens	28'750.00	24'700.00	4'050.00	26'050.00
4062	Taxe sur les divertissements	0.00	0.00	0.00	517.30
4090	Impôt récupéré après défalcation	86'625.92	0.00	86'625.92	1'148.98
4101	Impôt sur les patentes	8'472.35	9'200.00	-727.65	7'480.00
4221	Intérêts des capitaux du patrimoine financier	533'196.85	110'000.00	423'196.85	153'982.71
4411	Impôt sur les gains immobiliers	607'588.75	578'600.00	28'988.75	452'687.25
4510	Compensation RFFA**	54'361.99	32'840.00	21'521.99	38'762.99
	<b>Total général</b>	<b>20'193'848.63</b>	<b>18'531'440.00</b>	<b>1'662'408.63</b>	<b>17'588'330.87</b>

\* éléments pris en compte dans le calcul du point d'impôt

\*\* Réforme fiscale et financement de l'AVS

Le tableau de la page suivante présente l'évolution de la valeur du point d'impôt et de la population. Par cohérence avec la construction du budget, et afin de refléter les éléments communiqués par le canton, la valeur du point d'impôt **péréquatif** a été retenue.

Récapitulation			
	Population	Point d'impôt péréquatif	Par habitant
2020	3'756	212'446	56.56
2021	3'871	215'436	55.65
2022	3'838	233'671	60.88
2023	3'896	216'786	55.64
2024	3'922	246'930	62.96

## 6.2. Centre par nature 41 – Patentes et concessions

Cette nature n'appelle aucun commentaire particulier.

## 6.3. Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine

Cette nature présente une augmentation de CHF 545'243.07, par rapport au budget 2024.

Elle s'explique d'abord par une hausse des intérêts issus des capitaux du patrimoine financiers (CHF 434'326.50), notamment en raison des intérêts de retard liés aux impôts ainsi qu'aux dividendes perçus sur nos titres. Elle est suivie d'une hausse de CHF 99'783.80 des locations d'objets mobiliers (compteurs eau et électricité). Il s'agit enfin d'une augmentation de CHF 59'862.83 des revenus issus de prêts et participations

Ces augmentations importantes sont à mettre en regard d'une diminution de CHF 63'904.05 provenant des loyers du patrimoine administratif. Le solde de la différence s'explique par des variations de moindre importance.

## 6.4. Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

Les produits encaissés dans cette nature présentent la plus forte diminution par rapport au budget 2024 (CHF 738'359.76). Elle est liée à la vente d'énergie, d'eau et de combustible qui présente à elle seule une baisse de CHF 676'580.91.

Il convient ensuite de relever une diminution des « autres recettes » de CHF 291'504.82, comprenant presque exclusivement des activations de frais d'investissement qui n'ont pas été réalisés. Une dernière diminution importante concerne les taxes périodiques d'utilisation, en baisse de CHF 78'561.54 par rapport au budget.

Enfin, plusieurs hausses viennent amoindrir ces valeurs, à commencer par les remboursements de traitement et de charges sociales (CHF 84'461.25), suivi par les taxes de raccordement encaissées, qui augmentent de CHF 60'284.51, puis enfin par les ventes de prestations diverses, en hausse de CHF 60'033.25. Le solde de la différence s'explique par des variations de moindre importance.

## 6.5. Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation

Cette nature voit une augmentation de CHF 28'988.75 en regard du montant budgété qui correspond à l'impôt sur les gains immobiliers reçu durant l'exercice, lequel est supérieur aux prévisions du budget.

#### **6.6. Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques**

Cette nature comprend des produits supérieurs au budget pour une valeur de CHF 257'225.07 qui s'explique notamment par le passage en transitoire du solde à recevoir sur la péréquation en 2024, détaillé à la rubrique 2.1.2 « Péréquation et facture sociale ».

#### **6.7. Centre par nature 46 – Autres participations et subventions**

La nature 46 comptabilise une augmentation de produits de CHF 62'444.20 par rapport au montant budgété qui concerne uniquement les subventions reçues de la FAJE (Fondation d'accueil de jour des enfants) pour l'exercice 2024 ainsi que la correction de l'exercice précédent, cette dernière n'étant pas prévue au budget. Pour mémoire, la Fondation subventionne la masse salariale du personnel encadrant des structures d'accueil.

#### **6.8. Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux**

Cette nature présente une augmentation de CHF 1'502'788.96 par rapport au budget 2024 qui comprend les prélèvements aux fonds effectués dans divers domaines, incluant les domaines autoporteurs (éclairage, eau ou électricité etc.).

En marge des équilibres habituels des services autofinancés, il y a lieu de relever cette année des prélèvements pour une valeur de CHF 693'435.13. Cette somme fusionne le solde de deux fonds passifs, et d'une avance à l'actif, afin de constituer le nouveau « Fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le développement durable », conformément au préavis n° 11/2024. Dès lors, ces montants sont également compris dans les charges présentées à la rubrique 3.7 « Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux ».

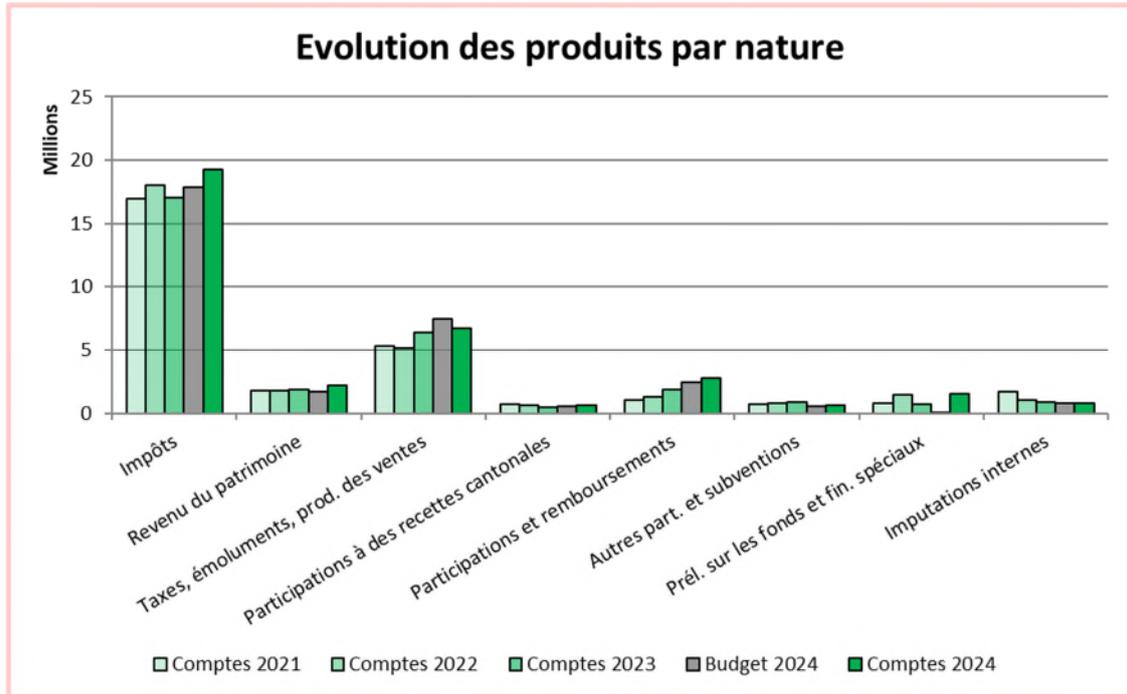
Cette nature n'appelle pas d'autre commentaire.

#### **6.9. Centre par nature 49 – Imputations internes**

Cette nature comprend les imputations internes comptabilisées dans l'exercice 2024. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en charge. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

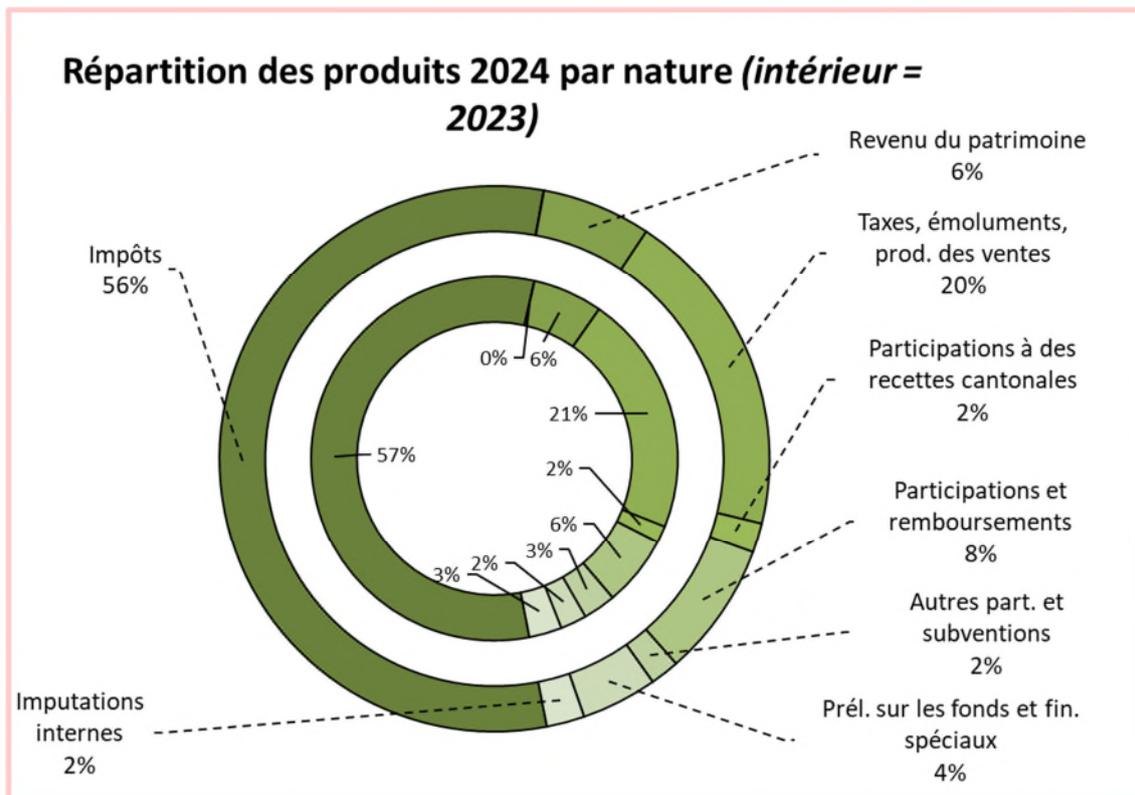
## 7. Évolution des produits

Le graphique suivant représente l'évolution des produits par nature :



## 8. Répartition des produits

Le graphique suivant représente la répartition des produits par nature (comparés à l'année précédente) :



## 9. Investissements et crédits

Divers investissements ont été réalisés durant l'exercice 2024, notamment ;

Investissements				
Compte	Origine	Objet	Dépenses	Recettes
9141.0000	PA 03/2020	Chemin du Plan	0.00	19'133.70
9141.0000	PA 04/22	Modernisation éclairage public	35'803.45	0.00
9141.0000	PA 01/23	Mise en séparatif Ch. du Pertuis	31'370.05	0.00
9141.0000	PA 03/22	DP 119	3'542.35	0.00
9143.0000	PA 07/24	Rénovation énergétique Arnier 80	121'383.05	0.00
9144.0000	Budget 2024	Transfert frais investissements réseau Eau	104'768.75	0.00
9144.0000	Budget 2024	Transfert frais investissements réseau Electricité	209'084.60	0.00
9144.0000	Budget 2024	Transfert frais investissements réseau Egouts	19'747.70	0.00
9144.0000	PA 02/23	Deplacement poste transformation Malavaux	234'043.45	0.00
9144.0400	PA 04/24	Remplacement des compteurs d'eau	170'311.55	0.00
9144.0000	PA 05/2024	Etude reconstruction STEP Pully	65'793.00	0.00
9141.0000 & 9144.0000	PA 04/21	Travaux Burenos - Chaffeises	743'522.50	0.00
<b>Solde net</b>			<b>1'720'236.75</b>	

Conformément au tableau qui précède, c'est un montant net de CHF 1'720'236.75 qui a été investi durant l'exercice.

Le tableau suivant présente l'état des crédits accordés par le conseil pour les préavis encore ouverts ou clôturés durant l'exercice 2024.

Crédits accordés par le Conseil communal					
Préavis	N° compte	Crédit accordé	Dépenses nettes 31.12.2023	Dépenses nettes 31.12.2024	Solde 31.12.2024
PA 03/2020 Ch. du Plan*	9141.0000	911'000.00	765'090.65	745'956.95	<b>165'043.05</b>
PA 01/2023 Ch. du Pertuis*	9141.0000	272'000.00	235'986.90	267'356.95	<b>4'643.05</b>
PA 04/2021 Burenos-Chaffeises	9141.0000 9144.0000	4'860'000.00	4'625'718.20	5'369'240.70	<b>-509'240.70</b>
PA 03/2022 DP119	9141.0000	9'163.00	18'773.84	22'316.19	<b>-13'153.19</b>
PA 04/2022 Modernisation EP	9141.0000	337'000.00	250'879.60	286'683.05	<b>50'316.95</b>
PA 02/2023 Malavaux	9144.0000	970'000.00	0.00	234'043.45	<b>735'956.55</b>
PA 04/2024 Compteurs d'eau	9144.0000	474'000.00	0.00	170'311.55	<b>303'688.45</b>
PA 05/2024 STEP Pully	9144.0000	1'250'250.00	0.00	65'793.00	<b>1'184'457.00</b>
PA 06/2024 Compteurs électricité	9144.0000	1'312'000.00	0.00	0.00	<b>1'312'000.00</b>
PA 07/2024 Arnier 80	9143.0000	256'000.00	0.00	121'383.05	<b>134'616.95</b>

\* Préavis bouclé en 2024

## 10. Amortissements

<b>Amortissements</b>		
<b>Pertes sur créances</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Défalcation d'impôts (xxx.3301.01)	227'217.26	54'414.71
Perte sur créance (xxx.3301.00 + xxx.3302.01)	11'327.13	4'830.38
<b>Total</b>	<b>238'544.39</b>	<b>59'245.09</b>
<b>Amortissements obligatoires</b>		
Auberge communale	28'953.00	28'953.00
Routes	421'884.00	408'673.00
Eclairage	4'289.00	4'289.00
Ordures ménagères et déchets	8'532.00	8'532.00
Réseau d'égouts	25'410.00	15'849.00
Réseau d'eau	129'817.00	120'112.92
Réseau électrique	30'272.00	22'168.00
Collège	141'113.00	190'245.00
Emprunt collège 3 <sup>ème</sup> étape (CS)	174'825.00	174'825.00
Emprunt collège 3 <sup>ème</sup> étape (Postfinance)	119'880.00	119'880.00
Véhicules	23'000.00	23'000.00
<b>Total</b>	<b>1'107'975.00</b>	<b>1'116'526.92</b>
<b>Amortissements supplémentaires (non obligatoires - avant répartition du résultat)</b>		
Ch. du Plan - part égouts, selon préavis 03/2020*	147'414.50	-
<b>Total</b>	<b>147'414.50</b>	-
<b>Total des amortissements (= Σ nature 33xx)</b>	<b>1'493'933.89</b>	<b>1'175'772.01</b>

\* prélevé dans réserve spécifique, sans effet sur le résultat

## 11. Autofinancement

Pour l'exercice 2024, nous observons une marge d'autofinancement (MA) de CHF 2'862'149.90, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 1'022'314.45.

Autofinancement				
	Comptes 2024	Budget 2024	Diff. Cpte / Bu 24	Compte 2023
Excédent de revenus ou charges	-547'621.42	-1'140'708.55	593'087.13	0.00
<b>+ Charges sans effet monétaire</b>				
Amortissements (331 & 332)	1'255'389.50	1'119'119.00	136'270.50	2'048'566.72
Attributions aux fonds et financements spéciaux (38)	3'691'459.78	1'078'193.00	2'613'266.78	1'782'667.31
Imputations internes (39)	766'821.66	767'540.00	-718.34	867'269.99
<b>J. Revenus sans effet monétaire</b>				
Prél. sur les fonds et financements spéciaux (48)	-1'537'077.96	-34'289.00	-1'502'788.96	-696'121.61
Imputations internes (49)	-766'821.66	-767'540.00	718.34	-867'269.99
	<b>2'862'149.90</b>	<b>1'022'314.45</b>	<b>1'839'835.45</b>	<b>3'135'112.42</b>

Cette marge a notamment permis de financer entièrement le besoin en liquidités demandé par les investissements nets de CHF 1'720'236.75 (voir rubrique n°9 « Investissements et crédits ») réalisés durant l'exercice.

Le tableau ci-après illustre l'évolution de la marge d'autofinancement et du degré de couverture des investissements :

Evolution MA et degré de couverture des investissements			
Exercice	MA	Inv. nets CHF	MA / inv.
2024	2'862'149.90	1'720'236.75	166.4%
2023	3'135'112.42	2'495'986.68	125.6%
2022	3'118'813.71	2'277'277.21	137.0%
2021	4'124'624.02	1'643'012.65	251.0%
2020	4'313'859.71	303'001.25	1423.7%
<b>Moyenne</b>	<b>3'510'911.95</b>	<b>1'687'902.91</b>	<b>208.00%</b>

Comme le présente ce tableau, la Commune dispose d'une excellente capacité d'autofinancement. Le même ratio effectué sur des valeurs moyennes de la marge d'autofinancement et des investissements nets présente un degré moyen de couverture de 208% pour les 5 derniers exercices. Cette approche permet d'amoindrir l'effet des valeurs sensiblement plus élevées, comme celle qui est exprimée en 2020 (1'423.7%). **Notons que la Commune a pu couvrir le 100% de ses investissements nets durant les cinq dernières années.**

## 12. Endettement

L'endettement brut au 31.12.2024 se monte à CHF 25'580'000.- (somme des emprunts à long terme du bilan). Il était de CHF 25'375'000.- au 31.12.2023.

L'exercice 2024 a donc vu une augmentation de la dette brute de CHF 205'000.-. Cette augmentation s'explique par plusieurs événements, en commençant par un remboursement total de CHF 1'295'000.-, traduit par le renouvellement d'un emprunt pour un montant plus bas (1'000'000.-) et de l'amortissement constant de tranches liées à d'autres emprunts (CHF 295'000.-). Ces opérations, effectuées dans la première moitié de l'année, couplées à des placements de liquidités, ont fait naître le besoin de contracter une ATF (Avance à terme fixe) de CHF 1'500'000.- pour financer le « ménage communal » (dépenses courantes).

Ensuite, il est possible de calculer l'endettement net en retranchant les disponibilités de la Commune à l'endettement brut (méthode UCV). Le tableau suivant illustre la situation :

Endettement net 2024			
N°rubrique	+/-	Libellé	CHF
9206	+	Compte courant	0.00
921x	+	Emprunt à court terme	0.00
922x	+	Emprunt à long terme	25'580'000.00
923x	+	Engagement envers des entités	0.00
		<b>DETTE BRUTE =</b>	<b>25'580'000.00</b>
9101	-	Avoir disponible (Postfinance)	42'211.83
9102	-	Avoir disponible (autres banques)	1'475'681.73
9111	-	Compte courant collect. Publ.	1'301'868.30
9120	-	Epargne	1'000'001.00
9122	-	Prêts, placements	0.00
915x	-	Prêts aux institutions	3.00
		<b>DETTE NETTE=</b>	<b>21'760'234.14</b>

L'endettement net de la Commune se monte donc à CHF 21'760'234.14 au 31.12.2024. Un rapport peut également être fait avec le nombre d'habitants (3'922) pour obtenir un endettement net par habitant de CHF 5'548.25 au 31.12.2024.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'endettement au travers des 5 derniers exercices :

Endettement net 2024				
Année	Dette brute	Dette nette	Habitants	Endettement net par habitant
2024	25'580'000.00	<b>21'760'234.14</b>	3'922	<b>5'548.25</b>
2023	25'375'000.00	<b>20'340'259.97</b>	3'896	<b>5'220.81</b>
2022	25'670'000.00	<b>21'955'504.82</b>	3'838	<b>5'720.56</b>
2021	28'465'000.00	<b>22'365'146.09</b>	3'871	<b>5'777.61</b>
2020	29'760'000.00	<b>25'659'182.83</b>	3'756	<b>6'831.52</b>

Il est important de préciser que la variation de l'endettement net présenté ici dépend des indicateurs retenus, à savoir ceux préconisés par l'UCV. Cette méthode écarte la prise en compte des arriérés d'impôts à encaisser, lesquels s'élèvent à CHF 6'758'850.56 au 31.12.2024, contre CHF 5'066'971.99 au 31.12.2023. Pour bien illustrer la situation, ces montants sont acquis à la commune, mais ne sont simplement pas encore encaissés. Lors de leur encaissement, ces montants « quittent » les arriérés pour venir augmenter nos liquidités qui, elles, sont considérées dans le calcul de la dette nette. Naturellement, nous n'avons aucune maîtrise sur l'assiduité des débiteur·rice·s.

### 12.1. Effacement de la dette

Le ratio d'effacement de la dette mesure le nombre d'années que demanderait un remboursement complet de la dette (nette) à l'aide de la marge d'autofinancement.

$$\frac{\text{Dette nette}}{\text{MA}} = \frac{21'760'234.14}{2'862'149.90} = 7.60 \text{ années}$$

Ce dernier nous apprend que, avec une marge d'autofinancement constante, **la Commune mettrait moins de 8 ans** à rembourser intégralement sa dette. En dessous de 25 années, le principe d'équité intergénérationnelle est respecté. Il est aussi intéressant de comparer cette valeur sur les cinq derniers exercices :

Evolution effacement dette			
Exercice	Endettement net	MA	Durée effacement en année
2024	21'760'234.14	2'862'149.90	7.60
2023	20'340'259.97	3'135'112.42	7.04
2022	21'955'504.82	3'118'813.71	7.04
2021	22'365'146.09	4'124'624.02	5.42
2020	25'659'182.83	4'313'859.71	5.95
<b>Moyenne</b>	<b>22'416'065.57</b>	<b>3'510'911.95</b>	<b>6.38</b>

L'étude des cinq derniers exercices démontre que le ratio a toujours permis un remboursement de la dette en dessous de 8 années, avec une moyenne située en dessous de 7 années, ce qui présente une excellente situation.

### 13. Dépenses extrabudgétaires

Dépenses extrabudgétaires		
Date décision	Libellé	CHF
27.05.2024	Mandat de recrutement externalisé	27'690.90
10.06.2024	CVE I - Installation évier & modification cuisine	7'526.80
		<b>35'217.70</b>

Le tableau ci-dessus présente l'état des dépenses extrabudgétaires validées par la Municipalité durant l'exercice 2024. Il s'agit de dépenses exceptionnelles et imprévisibles, pour lesquelles un droit d'engager a été accordé par le Conseil communal à la Municipalité en début de législature.

## 14. Charges et produits par service

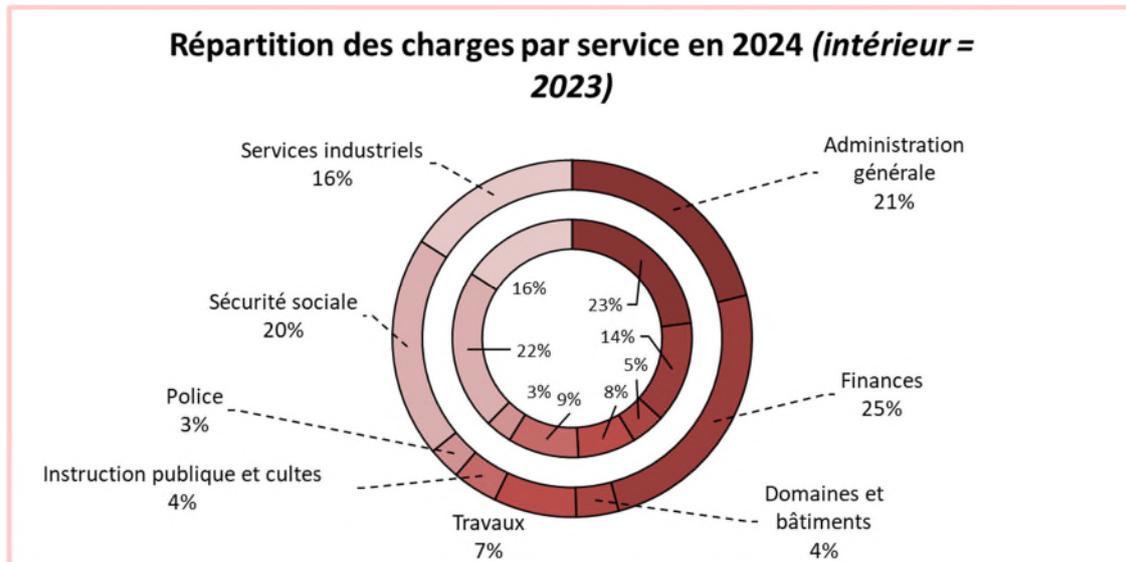
Le tableau suivant synthétise les charges et produits par service (avant répartition du bénéfice) :

Charges et produits par service		Comptes 2024			Budget 2024		
N°	Services	Charges	Produits	Excédent	Charges	Produits	Excédent
1.00	Administration générale	7'385'443.68	404'375.20	<b>-6'981'068.48</b>	7'361'491.00	471'100.00	<b>-6'890'391.00</b>
2.00	Finances	8'629'449.23	24'033'894.96	<b>15'404'445.73</b>	5'333'046.00	21'068'808.00	<b>15'735'762.00</b>
3.00	Domaines et bâtiments	1'333'958.75	1'043'062.49	<b>-290'896.26</b>	1'394'078.00	955'890.00	<b>-438'188.00</b>
4.00	Travaux	2'601'068.17	1'663'000.78	<b>-938'067.39</b>	2'649'379.40	1'666'139.00	<b>-983'240.40</b>
5.00	Instruction publique et cultes	1'423'236.40	207'792.00	<b>-1'215'444.40</b>	1'501'059.00	234'062.00	<b>-1'266'997.00</b>
6.00	Police	1'033'071.35	73'042.38	<b>-960'028.97</b>	1'149'410.00	56'470.00	<b>-1'092'940.00</b>
7.00	Sécurité sociale	7'006'461.00	1'407'259.40	<b>-5'599'201.60</b>	7'211'213.00	1'224'145.00	<b>-5'987'068.00</b>
8.00	Services industriels	5'533'907.04	5'533'907.04	<b>0.00</b>	5'921'686.15	5'704'040.00	<b>-217'646.15</b>
				<b>-580'261.37</b>			<b>-1'140'708.55</b>

Pour de plus amples détails sur les variations par poste, le/la lecteur-ricerice est invité-e à se référer au « Recueil des remarques » remis en annexe.

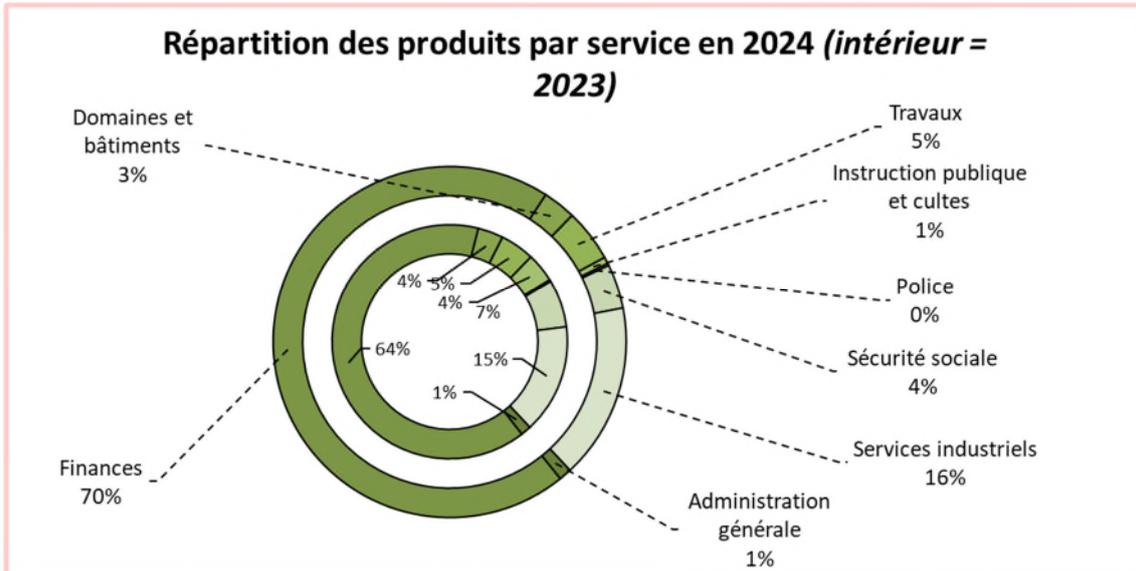
### 14.1. Répartition des charges par service

Le tableau suivant présente la répartition des charges par service :



## 14.2. Répartition des produits par service

Le tableau suivant présente la répartition des produits par service :



## 15. Résultat et attribution

En regard du déficit de CHF 580'261.37, le tableau suivant présente la situation du compte Capital après prélèvement du résultat de l'exercice :

	Capital			31.12.24
	01.01.24	Attribution	Prélèvement	
<b>2024</b>	2'368'557.38	0.00	580'261.37	1'788'296.01

Bien que son solde s'en trouve diminué, le compte Capital de la Commune permet amplement de couvrir le déficit affiché dans cet exercice.

Le compte « Réserve issue de politique budgétaire », constitué à la clôture de l'exercice 2023, conservera ainsi son solde (CHF 608'754.84 au 31.12.2024) et pourra remplir sa fonction dans un contexte similaire, une fois le modèle comptable MCH II en vigueur.

## 16. Propos conclusifs

Pour la première fois depuis l'exercice 2016, les comptes de la Commune clôturent sur un déficit. Bien que la somme des produits de l'exercice soit en hausse par rapport au budget, ceux-ci n'ont pas permis de couvrir l'entier des charges portées dans l'exercice.

Une charge comptable importante a été passée en guise de provision, laquelle s'élève à CHF 1'928'000.- et vient amoindrir fortement l'effet des rentrées fiscales obtenues au 31.12.2024 (voir rubrique 2.1.1. « Rentrées fiscales »).

L'année écoulée a également été marquée par la réalisation d'investissements conséquents, qui totalisent un montant de CHF 1'720'236.75. Ces derniers ont pu être entièrement financés par une marge d'autofinancement solide, s'élevant à CHF 2'862'149.90. Cette capacité d'autofinancement apporte un signal bienvenu dans un contexte où le résultat présenté est un déficit. Plus de détails est remis aux rubriques 9 « Investissements et crédits » et 11 « Autofinancement » du présent document.

L'année 2024 a notamment vu la clôture de deux préavis. Il s'agit d'abord du préavis n° 03/2020 concernant le chemin du Plan, ainsi que le préavis n°01/2023 concernant le chemin du Pertuis. L'amortissement de l'un et l'autre de ces préavis a donc démarré dès cet exercice et demeure inclus dans la somme de CHF 1'493'933.89 que totalise la nature 33xx qui traite du même sujet. La rubrique 3.4.« Centre par nature 33 - Amortissements » apporte des éclairages sur la situation.

Cette année marque une première rupture avec la pratique de désendettement initiée depuis 2019, puisque le niveau d'endettement brut de la Commune augmente de CHF 205'000.- au 31.12.2024. La marge d'autofinancement a bien permis un remboursement total de CHF 1'295'000.- opéré sur plusieurs emprunts, mais le besoin en cash découlant de la gestion du ménage communal a traduit la nécessité de recourir à une Avance à terme fixe de CHF 1'500'000.- avant la fin de l'année.

La Municipalité regrette de ne pouvoir doter certains de ses fonds avec un excédent de revenu, comme ce fut le cas durant les exercices précédents. En lieu et place, elle demeure contrainte de prélever la valeur du déficit dans le compte Capital. La rubrique 15. « Résultat et attribution » apporte plus de détail sur cette opération.

La situation sera surveillée de près par la Municipalité qui aura pour tâche de mesurer l'évolution des charges, respectivement des produits encaissés, durant l'exercice 2025 qui court à l'heure de l'écriture du présent document. Elle prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir la santé financière de la Commune.

Une attention particulière sera également portée à ce sujet dans l'élaboration du budget 2026.

## 17. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

- Vu le préavis municipal n° 06/2025 du 10 avril 2025 « Comptes 2024 »,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e**

d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2024 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique  
Jean-Claude Favre

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 avril 2025.

### **Au nom de la Municipalité**

La Syndique

  
Nathalie Greiner



Le Secrétaire municipal

  
Grégoire Vagnières

Annexe :  
- Rapport d'examen succinct de l'organe de révision  
- Décompte provisoire péréquation  
- Comptes 2024  
- Recueil des remarques aux comptes 2024

## 18. Rapport de révision succinct

Page 3/13

### 2 RAPPORT DE RÉVISION

#### RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES COMMUNAUX AU CONSEIL COMMUNAL DE LA **COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE**

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la Commune de Belmont-sur-Lausanne, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et la liste des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Belmont-sur-Lausanne alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Prilly, le 24 avril 2025

**FIDUCIAIRE BETTEX FRÈRES  
et PARTENAIRES SA**



Javier VENCES  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Annexes :

- Bilans comparés au 31 décembre 2024 et 2023
- Comptes de fonctionnement résumés des exercices 2024 et 2023
- Annexe aux comptes comprenant les engagements et les intercommunales
- Liste des investissements
- Mouvements des avances, fonds de réserve et financements spéciaux durant l'année 2024

## 19. Décompte provisoire péréquation

### Belmont-sur-Lausanne

#### Décompte provisoire 2024 Belmont-sur-Lausanne

Population : 3'922

N° OFS : 5581

Taux : 72

Valeur du point d'impôt péréquatif : 246'930

#### Participation à la cohésion sociale

##### Prélèvements conjoncturels

Droits de mutation, gains immobiliers et successions	636'863	
Impôt des frontaliers	8'114	644'977

##### Ecrêtage

Ecrêtage en points d'impôt: 2.9		818'734
---------------------------------	--	---------

##### Répartition solde après prélèvements conjoncturels et écrêtage

Solde en points d'impôt: 11.04		
Montant à charge de la commune		2'726'767

<b>Total de la participation à la cohésion sociale</b>		<b>4'190'478</b>
--	--	------------------

#### Péréquation directe

Compensation population		-1'367'507
-------------------------	--	------------

Compensation solidarité		-
-------------------------	--	---

##### Compensation dépenses thématiques (Selon estimation DT)

Transports	-1'254'533	
Forêts	-	-1'254'533

##### Plafonds

Effort	-	
Aide	-	
Taux	-	-

<b>Alimentation de la péréquation directe</b>		<b>4'845'072</b>
---	--	------------------

<b>Total net de la péréquation directe</b>		<b>2'223'032</b>
--	--	------------------

#### Facture policière

Facturation aux communes délégatrices	-	
Répartition du solde de la facture	277'479	277'479

<b>Total de la facture policière</b>		<b>277'479</b>
--------------------------------------	--	----------------

#### Total péréquation et factures cantonales

<b>Total net</b>		<b>6'690'989</b>
------------------	--	------------------